



Procès-verbal du conseil d'administration du lycée Saint-John Perse Lundi 14 avril 2025.

Lycée Saint-John Perse – Salle 310.

Le conseil d'administration du lycée Saint-John Perse de Pau se réunit le lundi 14 avril 2025 sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. DRAPPIER Jean-Christophe.

M. Drappier, vérifie que le quorum est atteint. 18 membres sur 28 sont présents en début de séance pour un quorum de 15 (Cf. fiche d'émargement jointe).

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

M. Drappier déclare la séance ouverte à 18h07

La prise de notes est effectuée par M Garret, représentant des personnels enseignants.

Point 1. Adoption du procès-verbal du précédent conseil d'administration.

Le compte rendu du CA du 11 février 2025 est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Adopté

Le compte rendu du CA du 18 février 2025 est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Adopté

Point 2. Adoption de l'ordre du jour du conseil d'administration.

Projet d'ordre du jour :

- **Questions administratives et financières**
 - Compte financier 2024 / Affectation des résultats du compte financier
- **Questions pédagogiques et éducatives**
 - Convention d'adhésion 2025 au groupement de service de la ZAP PAU NAY LESCAR

M Drappier propose d'ajouter à l'ordre du jour une convention d'adhésion au groupement de service commande publique de la zone Pyrénées Atlantiques/landes – Marchés exécutoires au 01/01/2026

- **Questions diverses**
(A envoyer par mail 48 heures avant la tenue du conseil d'administration à ce.0641732k@ac-bordeaux.fr).
 - Point sur la restauration.
 -

Questions diverses

Deux questions ont été déposées par les représentants des personnels enseignants. L'une concernant les manuels scolaires, l'autre relative aux personnels de la région.

L'ordre du jour est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
18	0	0	0	0	0

Adopté

Point 3. Compte financier 2024

Présenté par Mme Loustaunau, secrétaire générale comptable

Arrêt du compte financier

Rapport commun présenté par le gestionnaire comptable après un rappel de la réglementation. Le compte financier résume la totalité de la gestion pour un exercice donné. Il rend compte de l'exécution budgétaire en regard du budget adopté et éventuellement modifié par le conseil d'administration. Il renseigne sur toutes les dépenses significatives de l'établissement.

Les indicateurs structurels

A la rentrée 2024, le lycée Saint John Perse accueille 1179 élèves dont 229 étudiants. La répartition des élèves par PCS est révélateur d'une grande mixité sociale puisque 29% des élèves sont issus de catégories très favorisée et 28% de catégories défavorisées. Les effectifs restent stables.

L'établissement compte en 2024, 224 élèves boursiers dans le secondaire soit près d'un élève sur quatre.

48% des élèves sont externes, soit 558 élèves. Le service restauration accueille 544 demi-pensionnaires et 42 internes au déjeuner. Les élèves internes sont hébergés pour la nuit, le petit-déjeuner et le dîner dans deux établissements palois : le collège Pierre Emmanuel et l'internat Nitot.

Le bilan budgétaire

La dotation de fonctionnement allouée par le Conseil Régional, après ajustement de -10%, pour l'année 2024 s'élève à 259899€. Elle est en baisse de 11.5% par rapport à l'exercice budgétaire précédent. Elle représente 27% des prévisions de recettes pour l'exercice 2024.

Au fil de l'année, le budget primitif a été abondé de 19 décisions budgétaires modificatives dont trois pour procéder à des prélèvements sur les fonds de réserve pour financer :

- un don à l'association sportive pour 750€,
- des compléments de subventions octroyées par la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 3532.50€ pour l'organigramme des clés et de 12654.73€ de peinture
- le service restauration en grande difficulté pour 70000€.

Globalement, les dépenses 2024 ont été exécutées à hauteur de 94.08% et les recettes à hauteur de 96.69% du budget prévisionnel.

L'exécution budgétaire par service

Le service Activités Pédagogiques (AP)

Le service AP a été abondé en 2024 de plusieurs décisions budgétaires modificatrices (DBM) à hauteur de 35814 € par rapport au budget initial voté. Cela s'explique par l'octroi d'une subvention de la région Nouvelle Aquitaine de 23000€ pour l'achat de matériels pour les laboratoires de SVT, l'ouverture des reliquats à hauteur de 8999€ de la subvention pour les laboratoires de physique-chimie, l'ouverture de crédits pour permettre de payer l'acompte du voyage à Santander et les 300€ des crédits pédagogiques globalisés alloués par l'état en juin 2024.

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 77.75% alors que les recettes l'ont été à 92.88% ce qui se traduit par un résultat positif de 24065.81€ pour le service AP. La principale explication se trouve dans la surestimation de la ligne budgétaire OREPRO lors de la construction du budget initial.

Le service Vie de l'élève (VE)

Le service VE a été abondé en 2024 de plusieurs DBM à hauteur de 16662.25 € par rapport au budget voté. Cela s'explique par l'octroi d'une subvention de la région Nouvelle Aquitaine de 1465€ pour l'organisation du « nouveau festival », un prélèvement sur fonds de réserve de 750€ au titre d'un don à l'association sportive et au réajustement du service par rapport aux salaires des assistants d'éducation.

Le service VE présente un résultat négatif de 1189.01€ en 2024.

Le service Administration et Logistique (ALO)

Le budget initial a été modifié au fil de l'année pour intégrer 40000€ subventions de la région Nouvelle Aquitaine pour la réfection des peintures (15000€) et pour l'organigramme des clés (25000€). Ces subventions ont été complétées par un prélèvement sur fonds de réserve de 12654.73€ pour la peinture et de 3532.50€ pour l'organigramme des clés.

Le service ALO présente un résultat négatif qui s'explique par le recours aux fonds de roulements pour financer les travaux évoqués précédemment, ainsi que par la prise en charge de factures 2023 sur l'exercice 2024.

Le service Restauration et Hébergement (SRH)

Le SRH est un service autonome qui devrait être à l'équilibre. Les recettes 2024 ont été supérieures à l'estimation de 13107.95€. Malgré cela, un prélèvement sur fonds de réserve a dû être réalisé pour un montant de 70000€. En effet, en l'absence d'un chef de cuisine et de suivi du crédit nourriture sur 9 mois de l'exercice 2024, le coût repas de 2.02€ prévu initialement dans le budget n'a pas été tenu. Une mauvaise gestion du stock, le non-respect des marchés alimentaires...ont conduit l'établissement à fournir 73072 repas pour un coût moyen de 3.40€ par repas.

Cette situation explique le résultat négatif de 60301.46€ du service SRH.

Mme Bordenave demande si une subvention a été attribuée pour le voyage à Chester. Mme Loustaunau répond que le dossier a été déposé et le lycée est en attente de la réponse. Par ailleurs elle précise que les coûts des voyages ont sensiblement augmenté ce qui explique qu'on a en 2024 pour la partie « produits » du service AP une ligne environ équivalente à celle de 2023 alors qu'il y a eu 2 voyages en moins.

M Darmaillacq note dans le service VE une légère baisse pour les payes et demande l'explication. M Drappier répond qu'il y a eu des remplacements et également une embauche sur une courte période.

M Delaplace demande s'il a fallu provisionner pour les dépenses de crédits nourriture. Mme Loustaunau explique que si en 2023 on n'avait pas fait d'extourne, en 2024 le nécessaire a été fait et il n'y aura pas besoin de faire une DBM. M le Proviseur précise que sans chef de cuisine il a été difficile de gérer la différence entre le coût du repas prévu au budget (2,02 euros) et le coût réel (3,40 euros). La conséquence est qu'à la fin le lycée a dû compenser. Mais il n'y a pas eu de baisse de qualité, sauf cas particuliers liés à des absences ponctuelles de personnels. Mme la Secrétaire Générale dit qu'on va essayer de mieux gérer le stock à l'avenir.

M Delaplace demande quelle a été la perte sur le stock. M Drappier dit que c'est difficile à chiffrer, mais qu'il y a eu effectivement quelques pertes, par exemple suite à une panne de congélateur. Mme Loustaunau explique que le coût de 2,02 a été révisé en 2,20 euros, et que le lycée va tâcher de diminuer le stock pour le ramener vers 7000 ou 8000 euros au plus tard l'année prochaine.

Le service Opérations en Capital (OPC)

Les dépenses en investissement de l'établissement ont été intégralement subventionnées. Le résultat du service OPC est de ce fait nul.

En 2024, il a été immobilisé trois vidéoprojecteurs achetés grâce à la taxe d'apprentissage et une auto laveuse subventionnée par la Région.

Conclusion

Le résultat de l'exercice 2024 est négatif de 55664.79€. Il est la conséquence principalement des difficultés de gestion et de suivi des dépenses du service de demi-pension ces dernières années en l'absence d'un chef cuisine titulaire et pérenne.

M Pradaut note que si des factures de 2023 ont été finalement payées en 2024, alors le fonds de roulement affiché en 2023 ne correspondait pas à la réalité. Or la région s'est basée sur le fonds de roulement pour écrier la dotation du lycée. M Delaplace ajoute que manifestement en 2023 des indicateurs n'ont pas fonctionné et la gestion a été peu efficiente. M le Proviseur dit qu'il y a eu en effet des problèmes de gestion, que le secrétaire général précédent a été moins précis sur la gestion du quotidien compte tenu qu'il était préoccupé avant tout d'assurer le service alors qu'il n'y avait pas de chef de cuisine. Il ajoute que le cœur de son métier de chef d'établissement est la pédagogie, pas la restauration, qu'il s'efforce de gérer cette situation délicate et qu'en cas de graves difficultés financières le lycée se retournera vers la région. Pour le moment le lycée n'est pas bloqué, comme en attestent les travaux de peinture ou encore des changements des tableaux. M Drappier informe le CA que suite au mouvement des parents l'agent de cuisine concerné ne souhaite plus assurer la charge de chef de cuisine.

Mme Stenier déclare que depuis plusieurs années les élus au CA alertent sur l'insuffisance des effectifs d'agents.

Mme Alonso, représentante de la région, se dit consciente des problèmes liés à la politique de la région qui ne remplace les agents qu'à hauteur de 70 %. Lorsqu'elle interpelle les services de la région sur le sujet, la réponse est que le logiciel indique qu'il n'y a pas de sous effectifs au lycée St John Perse. Mme Alonso précise cependant que la région suit la situation, et que dès le lundi de la semaine du mouvement de protestation des parents, il y avait un agent de plus au lycée.

Mme Bordenave dit que les parents ne savaient pas qu'il y avait cet agent en plus. M Drappier dit qu'il suffisait de le solliciter pour avoir l'information, et regrette de ne pas avoir été informé du rassemblement des parents.

Mme Bordenave rappelle que les parents alertent depuis plusieurs mois sur les problèmes de demi-pension. M le Proviseur répond que les alertes ont essentiellement porté sur les problèmes de queue à la cantine et les menus végétariens. Il précise que les élèves du Prytanée disent mieux manger au lycée qu'au Prytanée.

Mme Delor, élue enseignante et parent d'élève adhérente à la FCPE, dit ne pas avoir été informée du mouvement des parents et que si elle l'avait été elle aurait fait part de son opposition, et pense qu'avec cette action les parents sont allés trop loin.

Mme Bordenave répond que la FCPE64 n'a peut-être pas une liste à jour pour prévenir ses adhérents. La FCPE a toujours attiré l'attention des parents sur le fait que le prix des repas est très modéré et que donc il ne faut pas avoir trop d'exigences sur les repas. Cependant Mme Bordenave considère qu'à un moment donné les fédérations de parents d'élèves doivent prendre en compte les messages de mécontentement des parents – même lors des questionnaires préparatoires aux conseils de classe, des parents font des remarques sur la cantine – et que régulièrement depuis septembre les problèmes ont été soulevés, sans véritable changement. M Pradaut confirme que les parents ont pris la décision de faire ce rassemblement après mûre réflexion et après avoir informé Mme Alonso que la presse serait sollicitée dans le but de faire avancer le dossier.

Mme Labadie explique que les parents auraient dû venir voir la direction avant de prendre leur décision. Il aurait ainsi été possible de discuter, de mettre les parents au courant des avancées, ou encore anticiper les réactions des agents.

Mme Alonso confirme qu'à la lecture du tract des parents elle a vu les conséquences possibles pour les agents et constate que M Rey a mal vécu cette action et ne souhaite plus assurer les missions de chef de cuisine.

M Delaplace redit que le problème est ancien, qu'à chaque CA les parents se sont entendus répondre que le lycée ne pouvait rien faire de plus, et finalement les fédérations de parents d'élèves ont décidé de médiatiser la situation pour provoquer des changements. Mme Loustaunau répond que la région était justement en train de mettre en place des choses (renfort, observation et conseil).

M le Proviseur conclut en disant que se retrouver dans le journal au moment où le lycée accueille des stagiaires et prépare la rentrée 2025, ne donne pas une bonne image de l'établissement. Il refait part de son étonnement et sa contrariété de ne pas avoir été prévenu en amont de ce rassemblement.

Vote : Arrêt global du compte financier

M. le Proviseur soumet à délibération l'arrêt du compte financier Le conseil d'administration délibère et adopte le compte financier. Arrêt sans réserve des comptes de l'exercice au volume de recettes et de dépenses du compte financier 2024 tel que présenté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	1	0	0	0

Délibération DEMACT N° séance N°06 du 14/04/2025

Adoptée.

Vote : Affectation du résultat du compte financier

Le conseil d'administration vote la répartition des résultats du compte financier, et décide l'affectation au compte de réserve
unique 106 810 -55664.79€

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	1	0	0	0

Délibération DEMACT N° séance N°06 du 14/04/2025

Adoptée.

Point 4. Convention d'adhésion 2025 au groupement de service de la ZAP PAU NAY LESCAR

M Drappier propose l'adhésion du lycée au groupement de service de la ZAP Pau Nay Lescar dont le support est le collège Marguerite de Navarre.

Ce groupement de service a pour objet d'organiser des conférences ou des actions de formation sur des thématique qui concernent l'éducation, la pédagogie et la santé des adolescents. Ces conférences s'adressent aux personnels de la ZAP Pau Nay Lescar. L'adhésion au groupement de service s'élève à 50€ par établissement pour l'année.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion au groupement de service de la ZAP PAU NAY LESCAR (PJ) pour l'année 2025.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	1	0	0	0

Délibération DEMACT N° séance N°06 du 14/04/2025

Adoptée.

Point 5. Convention pour le groupement de commandes 2026.

Mme Loustaunau présente la convention d'adhésion au groupement de commande publique zone Pyrénées Atlantiques / Sud des Landes pour l'année civile 2026

Cette convention concerne de nombreux établissements du sud aquitaine (commande publique 64 / Sud des landes). Elle a pour but de grouper leurs achats, principalement, de denrées alimentaires. Elle permet d'inclure des productions Bio et surtout locales. Cette convention est portée par les lycées Saint Cricq de Pau et Marguerite de Navarre de Saint Jean Pied de Port.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion au groupement de commande publique zone Pyrénées Atlantiques / Sud des Landes pour l'année civile 2026 (PJ)

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
18	0	1	0	0	0

Délibération DEMACT N° séance N°06 du 14/04/2025

Adoptée.

Questions diverses

• Point sur la restauration scolaire

Suite aux problématiques soulevées par les associations de parents d'élèves et les personnels, M Drappier et Mme Loustaunau font un point sur la situation de la restauration scolaire :

Suite au mouvement des parents, M Rey qui assurait par Intérim les missions de chef cuisine, a indiqué qu'il arrêterait de prendre en responsabilité en charge. C'est M Vasquez, cuisinier qui assura cette responsabilité à partir de la rentrée. Par ailleurs, les services de la région maintiennent en poste un agent contractuel supplémentaire M Pedro.

Il est d'ailleurs notable que le service est a priori redevenu normal au même niveau que celui qu'il a été les années précédentes.

Il n'en demeure pas moins que le lycée et l'équipe restent dans l'attente de la mise au mouvement d'un poste de chef.

M Drappier précise qu'il a eu un retour du questeur sur la demande conjointe de la FCPE et des personnels du lycée.

• Questions posées par les représentants des personnels enseignants

1)Y-a-t-il du nouveau concernant la dotation pour les changements de manuels, et si oui comment va-t-on procéder pour utiliser cet argent (quels manuels ? quels niveaux ?) ?

M Drappier et Mme Loustaunau indiquent n'avoir eu aucun retour de la région à ce sujet.

2)Y-a-t-il du nouveau concernant les postes d'agent (retour de M Pouquet ? chef de cuisine ?) ?

M Drappier répond pour que pour la cuisine, une situation est proposée par la région (voir ci-dessus, point restauration). Concernant M Pouquet, la seule information connue est qu'il est en arrêt jusqu'à fin mai.

Mme Loustaunau rappelle que la région ne remplaçant les agents qu'à hauteur de 70 %, le lycée a fait le choix de ne pas remplacer M Pouquet mais d'avoir un agent en plus. Mme Moquet et Mme Loustaunau prennent en charge une partie du travail de M Pouquet.

Mme Alonso dit que la règle des 70 % ne sera pas modifiée mais qu'elle va à nouveau attirer l'attention de la région sur la situation du lycée.

Mme Stenier demande si la salle de musculation a bien été ajoutée dans le logiciel utilisé par la région. En effet les agents doivent assurer l'entretien de cette nouvelle salle. Mme Alonso répond que cela a dû être fait et précise qu'elle est bien consciente que la surcharge de travail entraîne des arrêts maladie mais que la région n'a pas les moyens et les ressources nécessaires.

M le Proviseur rappelle que le logiciel de la région préconise 16 agents pour le lycée, mais que l'action du précédent secrétaire général a permis d'en conserver 18 pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée M Drappier déclare clos le conseil d'administration à 19h55.

Secrétaire de séance
M Garret

Le président du conseil d'administration
JC Drappier